



# CHRISTIAN FARMERS FEDERATION OF ONTARIO

ACCREDITED FARM ORGANIZATION

## **Demande de remboursement de votre inscription au Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA).**

Toutes les entreprises agricoles dont le revenu brut annuel est égal ou supérieur à 7 000 dollars sont tenues par la loi d'inscrire leurs entreprises agricoles et de payer un organisme agricole agréé sélectionné.

Toutefois, la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles stipule que vous pouvez demander un remboursement.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier des avantages de **(nom de l'organisme agricole agréé ici)**, communiquez avec nous directement par courrier ou par courriel au plus tard le 31 mai et demandez un remboursement.

Toutes les demandes de remboursement doivent être conformes à notre **norme des services de remboursement**.

### **Norme des services de remboursement.**

1. Les demandes doivent être soumises par écrit.
2. Les demandes doivent être adressées directement au bureau de Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, comme il est indiqué dans les instructions d'AgriCorp relatives aux remboursements.
3. Les demandes doivent comporter le nom, l'adresse postale et le numéro du PIEA de la personne qui demande le remboursement.
4. Les demandes doivent être accompagnées d'un numéro de PIEA valide et doivent donc être présentées une fois le paiement reçu par Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario de la part d'AgriCorp.
5. Les demandes doivent être reçues ou porter la marque postale avant le 31 mai (90 jours après la date limite du 1<sup>er</sup> mars).
6. Les remboursements seront effectués dans les 30 jours après la réception de la demande.
7. Veuillez soumettre toutes les demandes de remboursement au

[info@christianfarmers.org](mailto:info@christianfarmers.org)

ou par courrier à l'adresse suivante:

101-231 Shearson, croissant  
Cambridge, SUR N1T 1J5

---

REPRÉSENTANT LES AGRICULTEURS DEPUIS 1954